Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 023-200067593-20261028-2026_161-DE

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN FONCTIONNAIRE

Entre la commune de …… représentée par Mme ou M. ……..., Maire, Dument habilité à la signature des présentes pas délibération n°…-2025 du Conseil Municipal du ……,
d'une part,

Et la **communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine**, représentée par Monsieur Mickaël NORE, Président, dûment habilité à la signature des présentes par délibération n°2026-… du Conseil communautaire du 28 octobre 2026 ;
d'autre part,

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1er – Base juridique

La présente convention est conclue en application du Code Général de la Fonction Publique, du Code Général des Collectivités Territoriales et du décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux

ARTICLE 2 – Objet de la convention

La commune de…… met Monsieur/Madame (agent)……, (grade)……., à disposition de la communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, en application des dispositions des articles L512-6 et suivants du Code Général de la Fonction Publique et du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux.

ARTICLE 3 – Nature des fonctions exercées par le fonctionnaire mis à disposition

Monsieur/Madame(agent)…….. est mis·e à disposition, sous couvert du Maire de la commune, pour assurer les fonctions d'agent d'entretien au sein du site de la communauté de communes (nom)…… à …(lieu)……..: entretien des espaces extérieurs, réparations, réfections diverses au sein des locaux etc… L'agent devra être titulaire des habilitations nécessaires à l'exercice des missions qui lui sont confiées dans le cadre de cette lise à disposition et reprise à l'article 5.

La mise à disposition de M./Mme (agent)…….. a été précédé de son accord écrit et joint en annexe 1 de la présente convention.

Toute modification relative aux missions mentionnées dans cette mise à disposition devra faire l'objet d'un avenant.

ARTICLE 4 – Durée de la mise à disposition

La mise à disposition prendra effet à compter du …….. pour une durée de 1 an.

ARTICLE 5 – Conditions d'emploi

Durant le temps de mise à disposition, Monsieur/Madame (agent)…… est affecté·e au sein du site de la communauté de communes (nom et adresse)…….. – …… pour effectuer les travaux courants énumérés ci-après :

- ……
- ……
- ……

Il effectuera des heures de travail qui seront déterminées d'un commun accord entre les deux collectivités, au fil de l'eau, selon les besoins et les saisons.

Il reste sous l'autorité hiérarchique de Mme ou M. le Maire de…… et la commune de……. gère la situation administrative de M./Mme(agent)……. Les congés annuels et les congés pour raison de santé sont accordés par la commune de……...

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 023-200067593-20261028-2026_161-DE

ARTICLE 6 - Rémunération

La commune de……. verse à M./Mme(agent)…… la rémunération correspondant à son grade d'origine (émoluments de base, supplément familial plus, le cas échéant, indemnités et primes liées à l'emploi).

La communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine ne verse aucun complément de rémunération.

ARTICLE 7 – Remboursement de la rémunération

Le montant de la rémunération et des charges sociales versées par la commune de……. dans le cadre de cette mise à disposition fera l'objet d'un remboursement par la communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine selon les modalités suivantes :

- ……
- …...

ARTICLE 8 – Obligation des parties

La commune de …….. devra être tenue informée par écrit et dans les meilleurs délais de toute prolongation ou cessation anticipée de la présente convention ou d'une manière générale, de toute demande de modification de dispositions initiales à la convention de mise à disposition « des intéressés »

La commune de ……. et la communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine s'obligent à une information réciproque et à une concertation permanente dans un esprit de coopération en vue de faciliter l'application des présentes dispositions.

ARTICLE 9 – Fin de la mise à disposition

La présente convention est établie pour une durée déterminée de 1 an.

Elle pourra être dénoncée par simple courrier de résiliation, sous réserve du respect d'un préavis de trois mois, à la demande de :

- la commune de……..,
- la communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine,
- M./Mme (agent)

ARTICLE 10 – Juridiction compétente en cas de litiges

Tous les litiges pouvant résulter de l'application de la présente convention relèvent de la compétence du Tribunal Administratif de Limoges.

Fait en 3 exemplaires,

À Auzances, le _____

La commune de _____ Le Maire	La communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine Le Président

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 023-200067593-20261028-2026_161-DE

Annexe 1

ACCORD DE L'AGENT DANS LE CADRE DE LA MISE A DISPOSITION AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE

Je soussigné·e, Mme/M……, grade, ……, agent technique titulaire au sein de la commune de ……, atteste donner mon accord pour être mis à disposition auprès de la communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine dans le cadre de la réalisation de travaux d'entretien courant au sein au sein du site de la communauté de communes de…… pour une durée de 1 an à compter du ……..

Les missions réalisées seront les suivantes :

- ……..
- ……..
- ……

Un état récapitulatif du temps passé et des tâches effectuées au sein du site de la communauté de communes de …… devra être tenu à chaque intervention par mes soins au sein d'un cahier de mission et remis à chaque fin de trimestre calendaire aux services administratifs de la mairie.

Je m'engage par ailleurs à signaler toute anomalie détectée lors de mes interventions et qui nécessiterait une intervention spécifique hors du cadre de mes missions.

J'atteste avoir pris note que je peux, à tout moment, manifester le souhait de mettre fin à cette mise à disposition par un courrier adressé à la mairie sous réserve du respect d'un préavis de trois mois.

À ……, le ……

Signature précédée de la mention « *Lu et approuvé* »